

Sous le Régime français Préparer des clercs et modeler une jeunesse

François Melançon

Numéro hors-série, 1993

« Foi et culture feray valoir » : le petit séminaire de Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8466ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Melançon, F. (1993). Sous le Régime français : préparer des clercs et modeler une jeunesse. *Cap-aux-Diamants*, 19–22.



Sous le Régime français Préparer des clercs et modeler une jeunesse

On considérait l'enfant comme de la cire molle et l'obéissance constituait la vertu essentielle. C'était bien avant Jean Piaget et Françoise Dolto.

par François Melançon

EN 1663, LES AUTORITÉS MONARCHIQUES françaises reprennent directement en main les destinées de la Nouvelle-France — qui, aux yeux de plusieurs Français, n'était encore qu'un simple lieu de mission et de traite. Dans le but d'en affermir la colonisation, elles désirent alors la doter des institutions nécessaires au développement d'une société calquée sur le modèle de la France métropolitaine. Dans la foulée, M^{re} François de Laval fonde à Québec un séminaire qui rassemble en une communauté des prêtres séculiers désireux de participer à l'essor d'une Église coloniale encore embryonnaire.

Cette fondation puise sa principale inspiration dans l'Église des premiers siècles du christianisme et dans les décrets du concile de Trente (1563). Ces derniers confient en effet aux évêques le mandat de doter leur diocèse d'une institution capable de former un clergé homogène, exemplaire par son savoir, sa piété et ses mœurs. C'est là, à la jonction de ces deux sources, que prend forme le Séminaire de Québec et que s'articulent ses deux principaux organes: la communauté de prêtres séculiers, chargés d'assumer les fonctions ecclésiastiques et la direction de l'institution; l'établissement de formation des candidats au sacerdoce.

Les jeunes du Petit Séminaire «vont en classe au Collège des Jésuites; ils partent en habit bleu à la matelot, qui les distingue des Écoliers de la ville à peu près comme à Paris les Boursiers et les Pensionnaires sont distingués des externes des Collèges». (Louis-Bertrand de La Tour. «Mémoires sur la vie de M. de Laval, 1761, p. 96). «Vue de l'Église et du Collège des jésuites». Gravure d'après un dessin de Richard Short, 1761. (Collection privée).

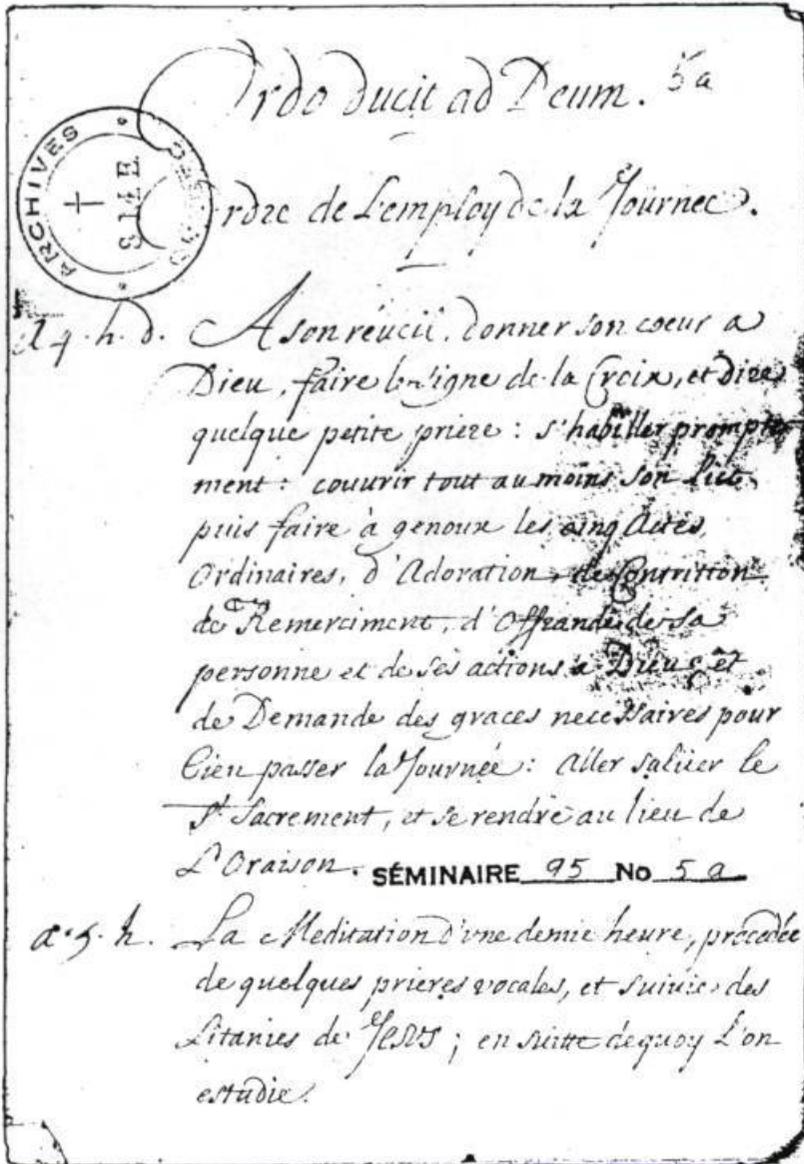
Compte tenu des difficultés à recruter en France des prêtres pour desservir la colonie, le travail de formation est de «la plus grande conséquence» pour la constitution d'un clergé colonial suffisamment nombreux pour répondre aux besoins de la Nouvelle-France. Néanmoins, il nécessite un choix judicieux des candidats.

Des collégiens en pension...

Dans cette perspective, des critères d'admission sont imposés. Généralement admis vers l'âge de dix ans, les jeunes doivent présenter des capacités intellectuelles et des qualités morales et religieuses qui s'accordent aux finalités de l'établissement. On exige d'eux qu'ils soient «propres à réussir aux études», «d'un bon naturel, susceptible de la dévotion», et d'un «esprit docile». La vocation ou, à tout le moins, l'absence d'opposition à l'état ecclésiastique, est aussi un critère de premier ordre. Cependant, les contraintes de la vie coloniale et l'esprit de charité qui anime les premiers artisans du Séminaire les portent bien souvent à déroger à ces critères. De toute façon, la direction préfère rattacher large. La fonction véritable du Petit Séminaire est «d'élever des enfants pour en tirer ceux qu'on jugera propres pour l'Église»; elle suppose donc la présence de jeunes gens qui n'accéderont jamais à l'état ecclésiastique. Les directeurs de Québec ne s'en inquiètent donc pas, d'autant qu'ils trouvent un grand réconfort à pourvoir la colonie d'un certain nombre d'hommes aux qualités morales et spirituelles exemplaires, en mesure de former de «bonnes familles qui se distinguent bien».

Les conditions financières des familles ne sont pas en soi un critère d'admission au Petit Séminaire. Le coût annuel de la pension, d'environ 100 livres au XVII^e siècle, représente certes une somme considérable pour les familles à faible revenu, mais elle est rarement acquittée en entier: près de six à sept enfants sur dix n'en paient rien, ou qu'une mince partie. Du fait de ces libéralités, les élites de la colonie n'accaparent donc pas l'institution diocésaine qui se présente plutôt comme un lieu où convergent des trajectoires sociales et culturelles différentes. Ainsi, parmi ceux qui revêtent finalement l'habit sacerdotal, les deux tiers viennent des milieux «populaires» vivant du petit commerce, des métiers et de la terre, tandis que l'autre tiers est notamment formé d'une vingtaine de fils de familles de la noblesse coloniale. Cependant, ces largesses et des difficultés financières contingentes — comme celles provoquées par les incendies successifs de 1701 et 1705 —, n'en finissent pas de grever le budget de l'institution qui se voit contrainte d'imposer, à compter de 1719, le paiement obligatoire et entier de la pension dont le montant est désormais fixé à 300 livres.

En dépit de ces tracasseries financières, plus de neuf cents garçons fréquentent le Petit Séminaire au cours du Régime français, près de la moitié d'entre eux venant de la ville même de Québec ou de ses alentours. Au départ, le nombre d'admissions est modeste: les jeunes sont rarement plus de dix à s'inscrire au cours d'une même année. Mais rapidement ce nombre s'accroît pour



La discipline du temps se veut la voie d'accès à Dieu. «Ordo ducit ad Deum». (Archives du Séminaire de Québec).

Voilà pourquoi, en 1668, M^{re} de Laval profite de la fondation d'un «second Séminaire», rendue nécessaire pour collaborer à la francisation de jeunes Amérindiens, afin de réunir dans un pensionnat de jeunes collégiens présentant des aptitudes au sacerdoce. Pépinière de vocations, le Petit Séminaire allait donc devenir ainsi un lieu de présélection et de préformation des jeunes clercs qu'entend former le Grand Séminaire. Il permet de cette façon à la direction de l'institution diocésaine, confiée au Séminaire des Missions Étrangères de Paris, d'examiner à loisir, sur une longue période, les éventuels candidats à la prêtrise.

atteindre, à la fin du XVII^e siècle, en moyenne près d'une vingtaine. L'augmentation du prix des pensions, conjuguée à un resserrement des conditions d'admission, dans les années 1720, entraînent cependant une chute abrupte de ce nombre qui s'établit à une moyenne de près de trois inscriptions annuelles. Une fois les soubresauts passés, cette moyenne se maintiendra à plus d'une vingtaine à partir des années 1740.

Dans ses premières années de vie, le Petit Séminaire accueille donc en même temps entre 25 et 35 jeunes garçons d'âges, de niveaux scolaires et de milieux sociaux différents. Après des pointes de 60 à 90, observées au tournant du XVII^e et du XVIII^e siècle, leur nombre se stabilise autour d'une moyenne de 40 à 50 dans les deux dernières décennies du Régime français. Toutefois, leur taux de persévérance est faible. Au XVII^e siècle, près des deux tiers d'entre eux quittent au cours des deux premières années, tandis que seulement le quart termine leur cycle d'études: soit en théologie, pour ceux qui accèdent au sacerdoce, soit en philosophie, pour les autres.

... et sous surveillance

Ces jeunes sont sous la supervision d'un prêtre du Séminaire qui veille à leur direction et à leur encadrement. Il est le premier responsable de leur éducation religieuse et morale, se chargeant de leur inculquer «l'Esprit et les maximes du Séminaire», de leur faire observer les règlements et de les animer dans leurs exercices spirituels. Il est assisté dans sa tâche par un jeune clerc du Grand Séminaire. Ce préfet suit les enfants dans toutes leurs activités quotidiennes, lors des exercices spirituels comme lors des études, et s'assure du respect de la discipline.

La formation scolaire des jeunes est, quant à elle, assurée par les jésuites. Ce sont eux qui, depuis les débuts du Séminaire, s'occupent dans leur collège d'instruire aux lettres latines, à la philosophie et à la théologie les pensionnaires comme les séminaristes. Mais le personnel affecté à cette tâche est réduit: deux jeunes scolastiques s'occupent des cinq niveaux du cycle des lettres, tandis qu'un jésuite à la formation théologique et pédagogique solide tient en alternance, à tous les deux ans, les classes de philosophie et de théologie.

Aux yeux de la direction du Séminaire, ce nombre est largement insuffisant pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève et à l'augmentation de la clientèle collégiale. En outre, souvent plus préoccupés par leur œuvre missionnaire que par leur œuvre pédagogique, les jésuites n'affectent généralement aux classes de philosophie et de théologie que des missionnaires de passage, ou ralentis par l'âge. Insatisfaite de la qualité de la formation scolaire reçue,

la direction décide donc de combler elle-même ces lacunes en organisant des répétitions et des conférences pour ses pensionnaires et ses séminaristes.



Chaque dimanche et jour de fête, les enfants exposent sur leur porte l'image de leur saint patron. (Bibliothèque nationale, Paris).

«Ce Séminaire a été institué pour honorer l'enfance de Jésus, retirer les enfants de la corruption du siècle, les conserver dans l'innocence et les disposer à l'état ecclésiastique ou à servir dans le Séminaire». «Règles communes du Séminaire De l'enfant Jésus».

«L'Enfant Jésus au globe», sculpture de Pierre-Noël Levasseur, vers 1750. Provenant de l'ancienne église des jésuites, cette statue a été installée dans le corridor de l'aile des parloirs en 1867. (Archives du Séminaire de Québec).

Modeler les mœurs, exercer la piété et instruire

Le programme de formation du Petit Séminaire est tout entier défini par le modèle de prêtre que le Grand Séminaire entend former, c'est-à-dire exemplaire par ses mœurs, sa piété et son savoir. Il s'articule aussi à une vision du monde et de l'enfance, où l'enfant est perçu comme un être malléable, qu'on peut modeler comme une «cire molle» pour le préserver de la «corruption du siècle» vers laquelle il est naturellement porté.



À l'origine logés dans l'ancienne maison de la veuve Couillard, les pensionnaires gagnent, au tournant des années 1670 et 1680, les nouveaux bâtiments du Petit et du Grand Séminaire. Sur ce cartouche d'une carte de Jean-Baptiste-Louis Franquelin, de 1688, apparaît du côté droit le Séminaire de Québec. (Archives de «Cap-aux-Diamants»).

L'accent est d'abord mis sur l'apprentissage de la discipline dont les différents règlements de l'institution posent les balises. C'est pourquoi, dès leur entrée, les enfants sont invités à les interioriser et à se familiariser avec eux. Tous les mois, lecture est d'ailleurs faite des règles communes, du journalier et du coutumier. Discipline de la volonté, dans un premier temps, puisque chaque article des règlements est présenté comme la manifestation de la volonté de Dieu devant laquelle celle du pensionnaire, «toute corrompue par le péché», doit se plier. L'obéissance, aux yeux de la direction, est d'ailleurs une vertu essentielle à la perfection sacerdotale et une condition de base à la cohésion de l'institution diocésaine et du clergé colonial.

Discipline du corps et des gestes, aussi, puisque les règlements régularisent avec minutie le rythme de vie des pensionnaires. Leur journée est découpée en petits segments où sont consignées toutes leurs activités, depuis le lever (vers 5 heures) jusqu'au coucher (vers 21 heures). De plus, un soin particulier est porté à l'acquisition des «vertus» sociales et chrétiennes (modestie, chasteté, civilité, maintien, hygiène) qui, par une pratique régulière, règlent le corps et les affects. Au moyen de cette gestion du temps et de la répétition des gestes, la direction espère inculquer aux jeunes des habitudes qu'ils sauront conserver hors de l'enceinte du Séminaire: soit dans leur cure ou leur mission, soit dans leur famille.

Dans cette même perspective, une large part de la formation est également consacrée à l'éducation religieuse. Les exercices de piété sont nombreux et tout le décor du Petit Séminaire, par ses images saintes et ses tableaux, invite à la méditation religieuse. Outre les prières qui précèdent et suivent les repas, les classes, les études et les sorties du Séminaire, deux heures par jour sont consacrées, en semaine, à la prière. De plus, les pensionnaires assistent tous les matins à la messe paroissiale, tandis qu'aux heures de repas, et avant le coucher, lecture leur est faite de quelques textes édifiants tirés de la vie des saints ou de l'histoire sainte. Les plus pieux d'entre eux sont par ailleurs invités à participer aux activités de dévotion de la congrégation mariale animée par les jésuites.

Contrairement à ce qu'on a longtemps cru, la formation intellectuelle des pensionnaires fait partie intégrante du programme offert par le Petit Séminaire, les exigences intellectuelles de l'Église à l'égard du clergé n'ayant cessé de s'élever depuis le XVI^e siècle. Plus de six heures de classe et d'étude sont prévues à l'horaire: environ une heure et demie de classe le matin et l'après-midi chez les jésuites, puis une demi-heure d'exercices d'écriture au Petit Séminaire, auxquelles s'ajoutent des périodes d'étude et de répétition d'une demi-heure ou d'une heure réparties ici et là dans la journée. Ces études servent de fondement à l'éducation morale et religieuse, l'une et l'autre étant étroitement imbriquées.

Cette formation intellectuelle repose d'abord sur l'apprentissage de la doctrine chrétienne. L'assistance au catéchisme et aux prédications dominicales à la paroisse, ainsi que l'audition de conférences spirituelles hebdomadaires au Petit Séminaire en sont les principaux instruments. Au collège, les pensionnaires vont plutôt chercher une instruction profane qui s'organise autour du latin, matière de base de l'enseignement jésuite, mais aussi langue de l'Église. L'apprentissage de ses règles grammaticales et de son usage, à travers l'étude d'œuvres d'auteurs anciens scrupuleusement choisies et épurées, fournit aux jeunes des modèles de vertu et de sagesse et les prépare graduellement à devenir des maîtres de la parole et de l'éloquence.

Sous le Régime français, le Petit Séminaire joue donc un rôle déterminant dans la formation d'une élite socioculturelle coloniale. En préparant à la formation cléricale un certain nombre de jeunes collégiens présentant des dispositions pour l'état ecclésiastique, il a ainsi permis la formation morale, religieuse et intellectuelle d'une jeunesse coloniale appelée à diffuser ses valeurs et sa spiritualité. ♦

François Melançon est historien.